



MAIRIE DU CANNET DES MAURES

**Samedi 28 Novembre 2009**

**Grand et Petit Foyers**

# LANCEMENT DE L'AGENDA 21

***Notre projet de développement durable***

***« Construisons l'avenir ensemble »***

***Animations pour les Enfants au Petit Foyer - Entrée libre.***

**9h00 à 11h30**

Jeu « AlimenTerre » animé par Les Petits Débrouillards.  
Atelier de confection de décorations de Noël écologiques.

**11h45**

Remise des prix du concours de dessins « Le Cagnet de demain » à la salle du Recoux.

***Pour le grand public au Grand Foyer - Entrée libre***

Expositions « L'Avenir a un futur »

« La Biodiversité » (Yann Arthus-Bertrand)

**9h00**

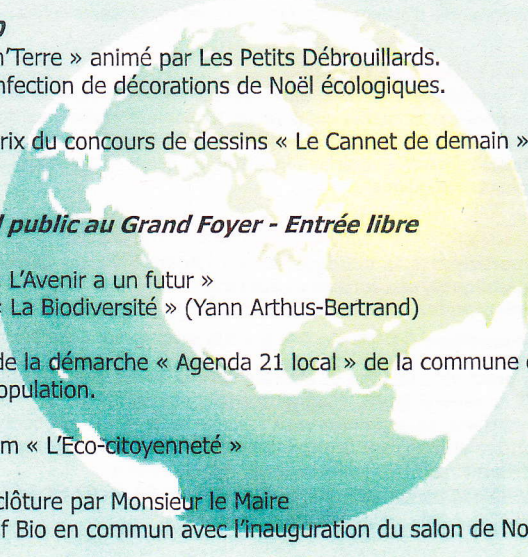
Présentation de la démarche « Agenda 21 local » de la commune du Cagnet des Maures à la population.

**10h00**

Théâtre Forum « L'Eco-citoyenneté »

**12h00**

Discours de clôture par Monsieur le Maire  
Buffet-apéritif Bio en commun avec l'inauguration du salon de Noël à la salle du Recoux.



## L'AGENDA 21 EN 5 QUESTIONS

### Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Il s'agit du **Programme d'Actions de la collectivité en faveur du Développement Durable**.

Le terme « Agenda » fait référence aux actions à planifier, à ce qu'il faut faire.

Le chiffre 21, renvoie au 21<sup>e</sup> siècle.

Le développement durable concilie **la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique**.

Un Agenda 21 **c'est penser global, agir local**.

### Qui réalise un Agenda 21 ?

Les Agendas 21 peuvent être réalisés à toutes les échelles territoriales. C'est une **démarche volontaire de la collectivité, portée par la commune du Cannel des Maures** et construite avec **la participation de la population et des acteurs du territoire** car le dialogue et la concertation sont les clés du développement durable.

### Que contient un Agenda 21 ?

C'est un document papier regroupant les engagements concrets du territoire en faveur du développement durable. Les actions sont priorisées et évaluées en vue d'une amélioration continue.

Ces engagements peuvent porter sur :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité,
- un développement économique et des modes de consommation plus responsables vis-à-vis de l'environnement,
- l'épanouissement des êtres humains dans un cadre de vie agréable,
- la solidarité entre les peuples et les générations.

### Comment se construit-il ?

Son élaboration dure environ 2 ans et comprend 3 étapes auxquelles la population participe à travers un processus de concertation (réunions publiques, forums, ateliers) :

- 1- **Le diagnostic partagé** : état des lieux mettant en lumière les forces et les faiblesses du territoire au regard du développement durable et prenant en considération les perceptions et préoccupations de la population.
- 2- **La stratégie de développement durable** : élaborée par la municipalité, elle fixe les axes prioritaires de la politique communale en faveur du développement durable et les objectifs à atteindre.
- 3- **Le plan d'actions** : la population est invitée à travers des Forum ou des Ateliers à participer à la construction d'un programme d'actions répondant aux axes stratégiques définis.

### Qui mettra en œuvre les actions de l'Agenda 21 ?

**La commune du Cannel des Maures** mettra en œuvre les actions de son Agenda 21 local. Des initiatives peuvent aussi être développées par **d'autres acteurs de la société civile** : particuliers, associations, entreprises,...

Un Agenda 21 est par définition évolutif et collaboratif. Il sera en permanence évalué et réajusté, toujours en association avec les habitants volontaires.

## L'Agenda 21 de tous les habitants

Chacun de vous peut participer à la construction de l'Agenda 21 du Cannel des Maures en assistant aux réunions publiques, aux forums et ateliers.

Ne ratez pas notre premier rendez-vous de la concertation :

**Samedi 28 Novembre 2009 de 9h à 12h aux Grand et Petit Foyers**

La programmation des prochains forums et ateliers sera diffusée dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune [www.lecannetdesmaures.com](http://www.lecannetdesmaures.com).

Pour recevoir ces informations, vous pouvez vous inscrire en laissant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone et mail) sur le site internet de la commune (rubrique « Contactez-nous »-destinataire »Urbanisme/Environnement «), par courriel à [environnement@lecannetdesmaures.com](mailto:environnement@lecannetdesmaures.com), ou en appelant au 04 94 50 98 35.